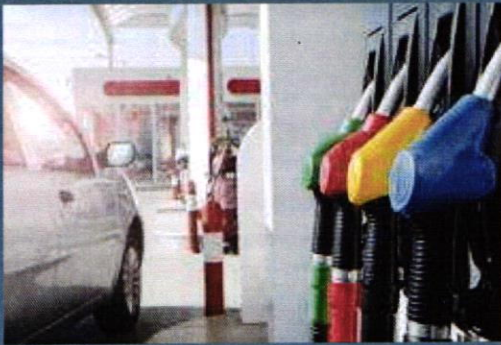


INDEMNITÉ CARBURANT 2023

À partir du 16
Janvier 2023
jusqu'au 28
Février 2023



N° : 02 51 00 00 53
France Services BENET

France
services

1

Conditions :

- Résider fiscalement en France
- Être âgé d'au moins 16 ans
- Avoir déclaré des revenus au titre de 2021

2

Véhicules éligibles :

- Avoir un assurance véhicule
- Être à 2, 3 ou 4 roues, thermique et/ou électrique
- Pas de véhicule de fonction ou de service

3

Démarche à réaliser :

- Formulaire Usager à remplir sur le site impots.gouv.fr

4

Pièces justificatives à fournir :

- Identification - État Civil et numéro fiscal
- Certificat d'immatriculation - Numéro d'immatriculation et numéro de formule
- Justificatifs pour l'utilisation à des fins professionnelles
- Adresse mail et numéro de téléphone

5

Modalités de versement de l'indemnité :

- Indemnité de 100 euros par bénéficiaire
- Virement sur le compte bancaire versé par la DGFIP